



VADEMECUM DES AIDES AUX ENTREPRISES - COVID-19

LE DISPOSITIF D'AIDES MIS EN PLACE PAR L'ETAT ET LA REGION NORMANDIE

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises :

1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
4. Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ;
5. La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
6. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
7. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
8. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
9. Un plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices.

Des fiches pratiques avec l'ensemble des informations et les contacts pour bénéficier des aides sont disponibles ici : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

Plus d'informations : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Agence de Développement de la Normandie et la Région Normandie

L'AD Normandie a mis en place un centre d'appel pour recueillir toutes les demandes de soutien des entreprises.

Des mesures sur mesures et des moyens sont déployés pour venir en aide à toutes les entreprises rencontrant des difficultés.

- > 02 35 52 22 00
- > covid19-eco@adnormandie.fr

L'ensemble des aides pour la Région Normandie est disponible ici : https://adnormandie.fr/wp-content/uploads/sites/8/2020/05/Guide-mesures-COVID-19_V7.pdf

LES AIDES COMPLEMENTAIRES

Les aides recensées ici ne sont pas exhaustives

Subvention pour l'acquisition d'une caisse sécurisée avec monnayeur automatique - CARSAT

La CARSAT propose une subvention pour l'acquisition d'une caisse sécurisée avec monnayeur automatique d'un montant de 40% HT. Cette aide est accessible pour tous les commerces de détail alimentaires et non alimentaires [dont l'effectif est compris entre 1 et 49 salariés

Plus d'informations [sur le site de la CARSAT](#)

Subvention Prévention COVID - AMELI

L'assurance Maladie propose la subvention « Prévention COVID » pour aider les entreprises de moins de 50 salariés et les travailleurs indépendants à prévenir la transmission du COVID-19 au travail. Si vous avez investi depuis le 14 mars ou comptez investir dans des équipements de protection, bénéficiez d'une subvention allant jusqu'à 50 % de votre investissement [montant minimum d'investissement de 1000 € HT pour une entreprise avec salariés et de 500 € HT pour un travailleur indépendant sans salariés. Le montant de la subvention accordée est plafonné à 5 000 € pour les deux catégories].

Les équipements et les conditions d'obtention sont disponibles [sur le site Ameli](#)

Dispositif « Manche Solidarité TPE 2020 »

Le Département de la manche soutient les TPE du Département avec une subvention de 500 € cumulable avec le Fonds National de Solidarité.

Plus d'informations [sur le site du Département](#)

LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER

Granville Terre et Mer

Granville Terre et Mer est aux côtés des entreprises du territoire :

- > Paiement des fournisseurs dans les délais habituels
- > Proposition du report des loyers et des refacturations de charges pour les entreprises locataires d'équipements communautaires (hôtel d'entreprises, ateliers relais, haras, centre équestre, zone conchylicole)
- > Abondement de 100 000€ au fonds Transition mis en place par Initiative Granville Terre et Mer (plus d'informations à suivre)
- > Financement de 60% du dispositif Impulsion Relance Normandie
- > Exonération d'une partie de la redevance spéciale pour les entreprises les plus touchées

De plus, le service développement économique de Granville Terre et Mer, aux côtés de ses partenaires (Région et chambres consulaires) reste à votre disposition pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des dispositifs mis en place :

- > economie@granville-terre-mer.fr
- > 02 33 79 51 52 ou appel sur les portables des contacts habituels

Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie – Délégation Centre et Sud Manche

Pour les commerces et toutes les entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés [titulaire d'un N° de RCS].

- > Formalités entreprises : 02 33 91 33 81
- > Création-reprise : 02 33 91 33 57
- > Appui aux entreprises : 02 33 64 68 04

Les informations actualisées sont également diffusées via leur site : www.ouestnormandie.cci.fr/le-coronavirus-covid-19-et-lentreprise

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

Pour les artisans enregistrés au Registre des Métiers [titulaire d'un N° de RM].

Sont notamment ressortissants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les activités suivantes : boulangerie, boucherie, fleuriste, coiffure, cordonnerie, maçonnerie, menuiserie, etc.

- > Par téléphone au 02 33 76 62 68 ou 02 33 76 62 56 ou 02 33 76 62 96
- > Par mail à contactcma@artisanat50.fr

Les informations actualisées sont également diffusées via leur site : www.artisanat50.fr

Chambre d'Agriculture de la Manche

- > Privilégier l'appel sur le portable des correspondants habituels
- > A défaut, prendre contact avec l'antenne d'Avranches : 02 33 79 41 70

Les informations actualisées sont également diffusées via leur site : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/gerer-son-exploitation/infos-covid-19/>

Initiative Granville Terre et Mer

Dans ce contexte sanitaire et économique difficile, Initiative Granville Terre et Mer se mobilise pour accompagner les entreprises :

- > Toutes les demandes de report pour les échéances de remboursement des mois d'avril, de mai et juin seront acceptées sans demande de justificatif, qu'il s'agisse des prêts de création/reprise ou des prêts de croissance. Ceci concerne actuellement 182 prêts en cours dont 131 pour des entreprises de moins de 3 ans.
- > Un service d'entretien personnalisé de soutien est mis en place grâce à la mobilisation de parrains experts. Ces entretiens, organisés sous 48 heures sur demande de l'entrepreneur, auront lieu par téléphone pendant la période de confinement puis en présentiel, dans les locaux d'Initiative GTM.
- > A venir, un fonds de prêt dédié aux entreprises en difficulté mis en place avec le concours de Granville Terre et Mer
- > Plus d'informations : contact@initiative-granville.fr ou 02 33 79 51 50